

Commission Formation et Vie Universitaire**Jeudi 24 Juin 2021****Commission Plénière****1. Informations générales**

Rentrée universitaire 2021/2022

À ce jour, il existe toujours de nombreuses interrogations sur les modalités de reprise des enseignements même si les indicateurs semblent bons. Un message a été envoyé aux étudiants et enseignants pour inciter à la vaccination.

La rentrée universitaire 2021/2022 sera écologique avec la fresque du climat le 16 septembre et la projection le 1^{er} octobre du film « Douce France » dans la salle Thélème avec une partie de l'équipe du film.

Pendant trois semaines, seront aussi proposés divers ateliers sur les différents sites (réparation de vélos par exemple). Une page dédiée sera également accessible sur le site de l'université.

Concernant les formations, un message sera bientôt diffusé sur les pratiques pédagogiques en présentiel afin de recenser et calibrer les besoins pour l'année universitaire 2021/2022.

Quant aux mobilités entrantes, il n'y a pas d'information à ce jour concernant les étudiants étrangers issus des zones classées rouges. Ces étudiants seront incités à se faire vacciner dès leur arrivée en France notamment pour ceux pour qui l'accès au vaccin est difficile dans leur pays.

Certification en langue anglaise à l'Université de Tours

Une présentation est faite par Jamie Smith, chargé de mission CRL du rapport sur les certifications en anglais à l'université de Tours. Il dresse tout d'abord un bilan de l'existant (CLES, TOEIC), des coûts financiers et humains, organisationnels.

Il rappelle également, qu'en réaction à la publication de l'arrêté du 3 avril 2020 qui conditionne la délivrance du diplôme de niveau licence par une « *certification [concernant] au moins la langue anglaise [...] faisant l'objet d'une évaluation externe et reconnue au niveau international et par le monde socio-économique* », de nombreuses universités et associations de langues vivantes en France dont la coordination CLES avaient déposé une première motion contre cet arrêté allant à l'encontre selon eux d'une politique de plurilinguisme. Il limiterait le choix du nombre de certifications qu'un étudiant peut passer et privilégierait ainsi des prestataires externes, ne laissant pas la possibilité aux universités de déterminer le choix de cette certification.

Puis le ministère avait décidé de confier, dans un second temps, cette certification à un prestataire externe inconnu Peoplecert avant d'abandonner ce projet et d'indiquer que les universités, en tant qu'autorité autonome, devraient procéder à la mise en œuvre de cette obligation de certification et d'organiser la passation de tests.

Les enseignants en langues de l'université demandent aux universités de soutenir de nouveau cette motion. Toutes les universités sont confrontées aux mêmes difficultés. Il y a volonté d'uniformiser les pratiques entre universités en mutualisant le marché de certification. C'est un signal de défiance envers les évaluations internes en langues par le Ministère.

Florent Malrieu propose aux membres de la CFVU un vote de soutien de cette motion.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Une actualité sur les centres de ressources en langues (CRL) est ensuite abordée sur le fonctionnement lors de l'année universitaire 2020/2021. Certains CRL ont pu réouvrir au second semestre avec un protocole et des jauges adaptés : IUT Tours site St Symphorien, Tanneurs et Dassault.

Ont pu ouvrir partiellement avec des cours uniquement mais pas d'accès en autonomie ou sur RDV : Tonnelé, Deux-Lions, Blois.

Un seul site est resté fermé mais a proposé des activités en ligne : Grandmont

2. Pédagogie

3^{ème} Campagne d'habilitation 2021/2025 des diplômes d'université et interuniversitaires (DU et DIU) : Renouvellement

Du fait d'un problème de lisibilité des volumes horaires concernant les trois dossiers présentés aux membres de la CFVU, il a été décidé de surseoir au vote et de les représenter à la prochaine commission.



Master Métiers de l'éducation de l'enseignement et de la formation second degré (MEEF) :

Suite à la mise en œuvre de la réforme du CAPES, il convient de voter le renouvellement des maquettes de formation pour les mentions suivantes: anglais, espagnol, lettres, histoire-géographie, musique et musicologie, mathématiques, physique-chimie.

Ces masters MEEF ne font pas l'unanimité au niveau national. Certaines universités ont refusé de voter ou de remonter les maquettes au Ministère. Des enseignants trouvent que la part des enseignements disciplinaires se réduit, ce qui les mécontentent. Les maquettes sont identiques à Tours et à Orléans. A Orléans, elles ont été votées en l'état au C.AC et à la CFVU. Une information avait déjà été faite lors de la CFVU du 18 mars.

En outre, l'université de Tours n'a pas complètement la main car l'accréditation est portée par l'INSPE composante de l'université d'Orléans

Florent Malrieu propose aux membres de la CFVU un vote sur les maquettes MEEF.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Modification de maquettes et Modalités de contrôle de connaissances pour la rentrée universitaire 2021/2022

Les modifications de maquettes n'ont pas posé de souci particulier. En revanche, il est soulevé un problème relatif au parcours Expérience en Entreprise de la licence de gestion compte environ 50 étudiants sous contrat d'alternance (contrat d'apprentissage). La difficulté rencontrée est liée à la réforme du financement de l'apprentissage qui introduit une nouvelle règle : le contrat d'apprentissage prend fin à la date de la dernière épreuve. Actuellement, cette dernière épreuve a lieu début juin (soutenance d'un mémoire) et les secondes sessions se déroulent fin juin. Pour pallier cette condition, la solution envisagée est de placer une dernière épreuve au mois d'août de type : « soutenance de l'expérience professionnelle ». Comme il s'agit d'une licence généraliste et non d'une licence professionnelle, le problème de l'évaluation fin août induit que la diplomation des étudiants ne peut pas avoir lieu avant cette date et peut empêcher un étudiant d'accéder à un Master du fait de l'évaluation et de la 2ème session trop tardives. La solution proposée est de rédiger une attestation provisoire pour que les étudiants puissent s'inscrire en master.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Offre de formation Compétences, Engagement, Réflexions citoyennes et pratiques (CERCIP) pour la rentrée universitaire 2021/2022

Cinq nouveaux CERCIP ont été proposés.

Compte tenu des besoins attendus au vu du nombre d'étudiants, il est encore possible d'enrichir l'offre pour le second semestre de l'année universitaire 2021/2022 en transmettant vos propositions pour une prochaine CFVU.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Demande de bornage année universitaire 2021-2022

L'UFR Pharmacie demande que la date de la fin de l'année universitaire 2020-2021 soit reportée au 15 décembre 2021 pour les stages obligatoires et les soutenances des mémoires des étudiants des masters 2ème année.

L'UFR de Lettres et Langues sollicite une dérogation du bornage de l'année universitaire pour les formations suivantes :

Au 30 septembre 2021 pour les masters

- Mention Arts, lettres et Civilisation – Parcours Lettres;
- Mention Langues et Société Parcours Etudes culturelles;

Au 30 novembre 2021 pour les

- Licence 3^{ème} année mention Langues étrangères appliquées (LEA) ;
- Master arts, lettres et Civilisation – Parcours Culture et médiation des arts du spectacle ;
- Master Langues étrangères appliquées – Parcours commerce international.

L'UFR de Blois demande une extension de l'année universitaire jusqu'au 1^{er} décembre pour toutes ses licences professionnelles.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Sélection en DUT, licence professionnelle et en master 1ère année

Le Centre d'études supérieures de la renaissance (CESR) demande l'ouverture d'une seconde campagne de master du 01 au 08 juillet 2021 pour les parcours des mentions suivantes :



- Mention Histoire, Civilisation, Patrimoine parcours « Cultures et Patrimoines de l'Alimentation » et parcours « Métiers de l'Archéologie et Archéomatique » ;
- Mention Humanités Numériques parcours « Médiation Numérique de la Culture et des Patrimoines ».

L'IUT de Tours demande l'ouverture d'une troisième campagne pour la licence professionnelle data management et le DUT Génie électrique et informatique industrielle.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.
Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité

Demande de fermeture de deux formations de masters :

Deux masters sont concernés en raison des conditions sanitaires et du manque de candidats en raison des problèmes de mobilité des étudiants étrangers :

- Le master 1^{ère} année mention Français langue étrangère parcours formation duale enseignement du/en français en Colombie Britannique de l'UFR Lettres et langues.
- Le master mention urbanisme et aménagement parcours urbanisme et durabilité de l'EPU.

Ces 2 masters n'ouvriront donc pas à la rentrée prochaine.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.
Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Adaptation des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C) pour la session de rattrapage

Au vu du contexte sanitaire actuel, il est demandé :

- pour l'UFR de médecine que l'évaluation de l'Unité d'enseignement (UE) service sanitaire du diplôme de formation générale sciences médicales 3^{ème} année, soit remplacé par un examen écrit d'une durée d'une heure, le stage de rattrapage ne pouvant être maintenu.
- pour l'IUT de Tours, la neutralisation d'éléments pédagogiques (ELP) sur les quatre licences professionnelles suivantes : licence professionnelle Commercialisation des produits alimentaires, licence professionnelle Biologie analytique et expérimentale, licence professionnelle Métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques et licence professionnelle Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.
Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Statut Régime spécial d'études pour les étudiants engagés à un haut poste dans une association labellisée étudiante ou reconnue d'intérêt général

La commission a été invitée à examiner la proposition d'attribution du statut régime spécial d'études aux étudiants engagés à un haut poste dans une association labellisée étudiante ou reconnue d'intérêt général.

Ce statut ne pourra être attribué qu'aux étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l'université de Tours ».

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.
Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité moins une abstention

Désignation d'un membre élu étudiant pour la commission étudiant.e-artiste

Une seule candidature a été portée à l'attention des membres de la commission. Il s'agit de Théa Boisseau qui présente en séance les motivations de sa candidature.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.
Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.
Théa Boisseau est donc élue à la commission étudiant.e-artiste.

Comptabilisation des heures des Directeurs et Directrices des études

Gabriel Poluga, assistant coordonnateur formation au service des études et des formations (SEF) présente une note de cadrage pour 2021/2022. Il rappelle les tâches du directeur d'études.

L'UFR Droit, économie et sciences sociales exprime ses difficultés à recruter des volontaires pour être directeurs d'études du fait d'importantes cohortes. Ils ont une autre organisation à ce jour. Actuellement, une seule personne s'occupe l'ensemble des étudiants.

Une modification du texte en séance concernant la rétribution des heures en fonction du nombre d'étudiant est effectuée. Dorénavant, la rémunération sera de 10h pour 90 étudiants au lieu de « Il ou elle a le droit à une rétribution



de 10 heures par groupe de 90 étudiant·es suivi·es et 10 heures supplémentaires si le groupe dépasse les 130 étudiant·es. »

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.

Les résultats du vote sont les suivants : Pour 11 - Contre 4 - Abstention 8

La majorité absolue n'étant pas atteinte, la proposition est donc refusée.

En toute fin du point dédié à la pédagogie, une information est portée à l'attention des membres de la cfvu sur l'organisation des examens de deuxième session à l'UFR de Pharmacie par le biais d'un texte lu en séance à la demande de Quentin Raveau, vice-président étudiant.

3. Vie universitaire

Nouvelle composition de la commission Fonds de solidarité au développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

La composition a déjà été validée en commission FSDIE début juin. Sur décision du président de l'université, il a été proposé que pour l'année universitaire 2021/2022 le/la VP étudiant pilote cette commission pour un an. La commission est invitée à entériner de nouveau cette composition.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette nouvelle composition.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Arbitrage de la commission FSDIE au sujet des remboursements des projets étudiants annulés en 2020 en raison de la crise sanitaire.

La crise sanitaire a perturbé largement l'activité des associations étudiantes.

Les contraintes sanitaires ont conduit les associations à s'adapter, voire annuler leur projet. Dans ce contexte, des projets financés dans le cadre de la commission FSDIE n'ont pas pu avoir lieu.

Il a donc été demandé aux associations concernées le remboursement de la subvention déjà octroyée par la FSDIE.

En revanche, la commission a pris la décision que les frais déjà engagés pour un projet annulé en raison de la situation sanitaire ne feraient pas l'objet de remboursement.

Trois associations étudiantes ont été soumises à l'examen de la commission FSDIE du vendredi 4 juin 2021. Au regard des bilans financiers et moraux, la commission a fait un arbitrage sur les montants à rembourser à l'université. La somme totale reversée s'élève à 22 219 €.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

Renouvellement et évolution des aides sociales d'urgence pour la rentrée universitaire 2021/2022

Nicolas Oppenheim, vice président en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiant.e.s présente les dispositifs d'urgence qui ont été mis en place en 2020/2021.

Ces dispositifs ont été les suivants :

Aides alimentaires : 135 800 €

Aides numériques : 189 657 €

Dispositifs soutien à la mobilité empêchée : 132 000 € environ

Il est rappelé que les aides sociales ne peuvent excéder 30 % du budget de la FSDIE.

Pour 2021/2022, il y a une volonté de repenser les dispositifs pour qu'ils s'articulent clairement avec ceux du CROUS.

A la rentrée prochaine, il y aura donc arrêt des aides alimentaires du fait du repas à 1 € reconduit par le CROUS.

Par ailleurs, compte tenu des conséquences économiques liées à l'épidémie de SARS-CoV-2 qui prolongent les situations de précarité de certains étudiants de l'établissement (difficultés à retrouver un emploi étudiant, précarisation des familles, etc.), l'Université de Tours met en place un dispositif exceptionnel d'aides sociales pour une durée de un an à partir du 1^{er} septembre 2021, afin de venir en aide aux étudiants en précarité, ces situations étant au préalable vérifiées par une assistante sociale de notre établissement.

Le cadre réglementaire soumis au conseil porte sur :

- Une aide sociale globale ponctuelle au public spécifique d'utilisateurs réglementairement non aidés par le CROUS (inscrits de + de 35 ans sans situation de handicap ou en formation continue ou en DAEU ou en alternance)
- Une aide numérique ouverte à tous les usagers en situation de précarité

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



Modalités d'attribution du Statut Etudiant.e-artiste (modification)

Suite à une demande de modification du texte voté lors de la cfvu du 20 mai 2021 de la direction des affaires juridiques et du patrimoine, la commission a été invitée à examiner de nouveau les modalités d'attribution du statut d'étudiant.e artiste pour une mise en place dès la rentrée 2021.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette proposition.
Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité

4. Conventions

Université de Tours/Université d'Orléans/Rectorat/Convention sur la préprofessionnalisation, la formation initiale et la formation continue des enseignants

La présente convention fixe le cadre des relations entre l'académie d'Orléans-Tours et les universités d'Orléans et de Tours, dans le domaine de la préprofessionnalisation, de la formation initiale et de la formation continue des personnels enseignants et d'éducation des 1^{er} et 2nd degrés de l'académie d'Orléans-Tours. Elle s'appuie sur le projet de site de l'INSPÉ Centre Val de Loire - académie d'Orléans-Tours (INSPÉ CVL), tel qu'il est décrit dans son dossier d'accréditation, et s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et la loi ESR 2013-660 du 22 juillet 2013. Cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les trois partenaires.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette convention.
Les membres de la CFVU adoptent cette convention à l'unanimité

Ecole Polytechnique Universitaire de Tours /Convention de délégation de formation dans le but d'assurer les enseignements de la formation « Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, spécialité Mécanique et Génie Mécanique, en partenariat avec l'ITII Centre - Val de Loire » par voie de l'apprentissage.

L'Institut des Techniques d'Ingénieurs de l'Industrie (ITII) Centre-Val de Loire est issu d'un partenariat, signé en 1993, entre l'Union Industries Métiers Métallurgie et l'école d'ingénieurs Polytechnique de l'Université d'Orléans, Polytech Orléans. En 2008, l'ITII Centre-Val de Loire ouvre la spécialité informatique industrielle en partenariat avec l'école d'ingénieurs Polytechnique de l'université de Tours, Polytech Tours. L'association PROMETA a pour mission essentielle de gérer le CFA.

La convention a pour objet de confier à Polytech Tours le soin d'assurer les enseignements de la formation (organisation et mise en œuvre) « Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de l'Université de Tours, spécialité Mécanique et Génie Mécanique, en partenariat avec l'ITII Centre – Val de Loire » par voie de l'apprentissage et de mettre à disposition des équipements pédagogiques ou d'hébergement.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette convention.
Les membres de la CFVU adoptent cette convention à l'unanimité.

UFR Droit, Economie et Sciences Sociales /Convention relative à l'accueil de personnels de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) au sein des parcours de formation de l'Université de TOURS.

La convention définit et précise les conditions dans lesquelles les officiers stagiaires suivent la 1^{ère} année du master mention gestion des ressources humaines (M1 GRH) à l'IAE Tours Val de Loire, école universitaire de management de l'Université de Tours.

L'objectif est de délivrer le M1 GRH à des officiers stagiaires de la division de la formation des officiers RH (DFORH) et de les préparer à l'accès au master 2 mention gestion des ressources humaines.

Les officiers stagiaires doivent constituer un dossier de candidature pour l'entrée en M1 GRH de l'université de Tours et doivent avoir obtenu leur Licence Mention Management Public de l'Université d'Aix-Marseille au sein de laquelle des unités d'enseignement ont été identifiées par les parties pour alléger le parcours de formation en M1 GRH. Ces UE feront l'objet d'une validation d'acquis.

Les candidatures des officiers stagiaires titulaires d'une licence dans les domaines des sciences de gestion et de management (gestion, sciences de gestion, économie-gestion, management public, management international, économie et management, etc.) peuvent également être étudiées.

Les officiers stagiaires ayant satisfait aux conditions d'admission sont inscrits dans le cadre de la formation continue auprès du Service de Formation Continue (SFC) de l'université de Tours. Les officiers stagiaires conservent leur statut militaire durant leur formation et demeurent donc régis par les dispositions statutaires qui leurs sont propres. Ils ont également le statut de bénéficiaire de la formation continue, impliquant le respect du règlement intérieur de l'Université de Tours. L'année de formation est validée par la réussite des stagiaires aux examens et contrôles qui la



sanctionnent selon les modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'université de Tours.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette convention.
Les membres de la CFVU adoptent cette convention à l'unanimité.

UFR Lettres et Langues/Convention de coopération entre l'université de Lettres et de langues de l'université de Tours et l'institut de philologie romane de la Ruhr-Universität Bochum relative à l'accès pour les étudiants de l'Université de Tours (UT) à la double certification des études dans les matières Langues Étrangères Appliquées (LEA) et Philologie Romane (Romanische Philologie Französisch).

La convention qui a pour but de faciliter aux étudiants de l'Université de Tours (UT) l'accès à la double certification des études dans les matières Langues Étrangères Appliquées (LEA) et Philologie Romane (Romanische Philologie Französisch). Les études pourront être sanctionnées à la Ruhr-Universität Bochum par le « Bachelor of Arts » (à la suite des 5ème et 6ème semestres passés à Bochum) et à l'Université de Tours par la Licence LEA.

Les deux parties envisagent en outre l'obtention d'un double diplôme pour les étudiants de Philologie Romane de la Ruhr-Universität Bochum afin qu'ils aient une Licence en Langues Etrangères Appliquées ou en Lettres, Langues et Civilisations Etrangères de l'Université de Tours en plus d'un « Bachelor of Arts » en Philologie Romane (français) de la Ruhr-Universität Bochum.

Pour obtenir le grade de « Licence », les étudiants seront soumis aux règlements d'études et d'examens de l'Université de Tours / UFR de Lettres et Langues. Pour obtenir le grade de « Bachelor of Arts », les étudiants seront soumis aux règlements d'études et d'examens de la Faculté de Philologie de la Ruhr-Universität Bochum.

Les étudiants de l'UT devront donc, parallèlement aux cours proposés dans le cadre du Bachelor en Philologie Romane (Français) suivre un certain nombre de cours, correspondant à ceux de la Licence LEA, pour obtenir à la fin de leur année 60 ECTS. Les modules obligatoires pour l'admission à l'examen en Philologie Romane de la Ruhr-Universität Bochum sont intégrés dans le règlement spécifique de la filière.

Lors du 6^{ème} semestre, les étudiants de l'Université de Tours subissent un examen à Bochum sous forme d'examen oral et rédigent un mémoire qui sera encadré par les enseignants de la Ruhr-Universität Bochum.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette convention.
Les membres de la CFVU adoptent cette convention à l'unanimité.

UFR Arts et Sciences Humaines/ Convention régissant le partenariat entre les universités de Nantes, de Poitiers et de Tours concernant la préparation au concours externe de l'Agrégation d'Histoire-Géographie

La convention a pour but d'établir un partenariat durable et solide pour assurer la pérennité des préparations au concours externe de l'agrégation en Histoire pour les universités de Nantes, Poitiers et Tours. Les programmes étant connus désormais en février, l'accord finalisé de mutualisation pédagogique pour l'année suivante devra être communiqué à la direction des UFR concernées le 15 mai au plus tard. Les départements s'efforceront à une répartition équilibrée des cours, par discipline et en fonction des spécialités et des compétences : au besoin, les directions d'UFR arbitreront entre demandes concurrentes non résolues. Les trois partenaires s'engagent à une répartition équitable des cours mutualisés entre eux, en veillant à ménager au minimum 25 % du volume horaire par site. La répartition sera déterminée si nécessaire lors des conventions subséquentes.

Florent Malrieu soumet aux membres de la CFVU un vote sur cette convention.
Les membres de la CFVU adoptent cette convention à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.